

Concours de la Convention Effervescence 2025

Règlements officiels

1. Admissibilité

Le Concours de la Convention Effervescence 2025 (le « Concours ») est réservé uniquement aux Ambassadrices de Marque et aux Ambassadeurs de Marque qui sont résidents légaux du Canada, du Mexique, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis (incluant le District de Columbia et Porto Rico) ayant atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence au moment de prendre part à l'Incitatif. Cet Incitatif ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés du Commanditaire, ainsi que les membres de leur famille immédiate et les membres de leur foyer ne sont pas admissibles à participer à ce concours. Le concours est assujéti à toutes les lois et règlements applicables au niveau fédéral, étatique, provincial et municipal. La participation constitue l'acceptation totale et inconditionnelle de chacun des participants d'être tenu légalement de se conformer entièrement aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel) concernant toutes les questions relatives au présent concours, et ce, dans toute la mesure permise par la loi. Le fait de remporter un prix est subordonné au respect de toutes les exigences stipulées aux présentes.

2. Commanditaire

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258.

Canada : Plexus Canada, LP, 6500, Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec H9R 0A5, Canada.

Australie : Plexus Australia Pty Ltd, 246 Pacific Highway, Crows Nest, Sydney NSW 2000, Australia; ABN 35 627 543 837.

Nouvelle-Zélande : Plexus Worldwide New Zealand Limited, 80 Queen St., Auckland Central, Auckland, 1140 New Zealand; NZBN 9429048529419.

Mexique : Plexus Worldwide México, S. de R.L. de C.V., Ave. Jorge Alvarez del Castillo 1082-1, Mezquitán Country, Guadalajara, Jalisco, C.P. 44620, MEXICO

3. Durée

Le Concours débute le 1^{er} janvier 2025 à minuit, Heure de l'Est des États-Unis, et prendra fin le 30 avril 2025 à 23 h 59, Heure de l'Est des États-Unis (la « **Période du Concours** »). Le Commanditaire sera l'entité responsable de faire respecter les dates et heures relatives au bon déroulement du présent Incitatif.

4. Comment se qualifier

Pour se qualifier et remporter des prix du Concours, les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque doivent :

- i) Être qualifié pour recevoir des commissions¹; pendant les mois où ils accumulent des crédits
- ii) Inscrire au moins 3 nouvelles Clientes VIP qualifiées de Niveau 1 ou 3 nouveaux Clients VIP qualifiés de Niveau 1, qui passent chacun une commande initiale d'au moins 100 VP durant la Période du Concours;
- iii) Avoir un billet pour la Convention et s'inscrire pour y assister, afin de mériter et de recevoir des prix du Concours

5. Comment mériter des crédits

Il y a 3 façons de se mériter des crédits pour remporter des prix du Concours de la Convention Effervescence 2025 :

1. CRÉDITS D'INSCRIPTION

Niveau 1 : Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, chaque nouveau Client au détail de Niveau 1, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 1, que vous inscrivez entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 avril 2025, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant entre 100 et 149 VP pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **30 Crédits d'inscription**. Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, chaque nouveau Client au détail de Niveau 1, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 1, que vous inscrivez au cours de la même période, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant 150 VP ou plus pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **50 Crédits d'inscription**.

¹ Être qualifié pour mériter des commissions se définit comme suit : i) Avoir et maintenir en bonne et due forme une Adhésion annuelle Plexus; ii) Compter au moins 100 points de Volume personnel (VP) au cours du mois courant et jusqu'à la date de fin du cycle mensuel.

Niveau 2 : Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, chaque nouveau Client au détail de Niveau 2, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 2, qui s'inscrit au cours de la même période, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant entre 100 et 149 VP pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **20 Crédits d'inscription**. Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, chaque nouveau Client au détail de Niveau 2, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 2, qui s'inscrit au cours de la même période, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant 150 VP ou plus pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **25 Crédits d'inscription**.

Niveau 3 : Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 3, chaque nouveau Client au détail de Niveau 3, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 3 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 3, qui s'inscrit au cours de la même période, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant entre 100 et 149 VP pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **15 Crédits d'inscription**. Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 3, chaque nouveau Client au détail de Niveau 3, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 3 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 3, qui s'inscrit au cours de la même période, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant 150 VP ou plus pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **20 Crédits d'inscription**.

Niveau 4 : Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 4, chaque nouveau Client au détail de Niveau 4, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 4 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 4, qui s'inscrit au cours de la même période, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant entre 100 et 149 VP pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **10 Crédits d'inscription**. Pour chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 4, chaque nouveau Client au détail de Niveau 4, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 4 et chaque nouveau Client VIP de Niveau 4, qui s'inscrit au cours de la même période, et qui passe une ou des commandes combinées totalisant 150 VP ou plus pendant son tout premier mois, avant tous rabais, taxes et frais de livraison, vous mériterez **15 Crédits d'inscription**.

Inscription	100–149 VP	150 VP+
Niveau 1	30	50
Niveau 2	20	25
Niveau 3	15	20
Niveau 4	10	15

Les Crédits d'inscription seront accordés en temps réel. La compression sur les rangs payés doit s'appliquer après la clôture du calcul des commissions pour le mois au cours duquel la nouvelle Cliente au détail, le nouveau Client au détail, la nouvelle Cliente VIP ou le nouveau Client VIP s'est inscrit.

2. CRÉDITS DE RÉTENTION

Niveau 1 : Vous mériterez **20 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 50 et 99 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, chaque nouveau Client au détail de Niveau 1, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 1, que vous avez inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **30 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 100 et 149 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, chaque nouveau Client au détail de Niveau 1, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 1, que vous avez inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **50 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant 150 VP ou plus, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 1, chaque nouveau Client au détail de Niveau 1, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 1 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 1, que vous avez inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Niveau 2 : Vous mériterez **15 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 50 et 99 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, chaque nouveau Client au détail de Niveau 2, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 2, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **20 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 100 et 149 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, chaque nouveau Client au détail de Niveau 2, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 2, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **25 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant 150 VP ou plus, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 2, chaque nouveau Client au détail de Niveau 2, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 2 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 2, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Niveau 3 : Vous mériterez **10 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 50 et 99 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 3, chaque nouveau Client au détail de Niveau 3, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 3 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 3, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **15 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 100 et 149 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 3, chaque nouveau Client au détail de Niveau 3, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 3 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 3, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **20 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant 150 VP ou plus, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 3, chaque nouveau Client au détail de Niveau 3, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 3 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 3, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Niveau 4 : Vous mériterez **5 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 50 et 99 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 4, chaque nouveau Client au détail de Niveau 4, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 4 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 4, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **10 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant entre 100 et 149 VP, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 4, chaque nouveau Client au détail de Niveau 4, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 4 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 4, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Vous mériterez **15 Crédits de rétention** pour chaque deuxième commande, ou commande subséquente mensuelle de souscription, ou commande discrétionnaire combinées totalisant 150 VP ou plus, passées par chaque nouvelle Cliente au détail de Niveau 4, chaque nouveau Client au détail de Niveau 4, chaque nouvelle Cliente VIP de Niveau 4 ou chaque nouveau Client VIP de Niveau 4, qui s'est inscrit entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 mars 2025.

Les commandes discrétionnaires qualifiées ou commandes mensuelles de souscription qualifiées peuvent être des commandes multiples, avant tous rabais, taxes et frais de livraison.

Client retenu	50–99 VP	100–149 VP	150 VP+
Niveau 1	20	30	50
Niveau 2	15	20	25
Niveau 3	10	15	20
Niveau 4	5	10	15

Les Crédits de rétention seront accordés en temps réel, au fur et à mesure que les Clientes au détail, les Clients au détail, les Clientes VIP et les Clients VIP placent leur(s) commande(s). La compression sur les rangs payés doit s'appliquer après la clôture du calcul des commissions pour le mois au cours duquel la nouvelle Cliente au détail fidélisée, le nouveau Client au détail fidélisé, la nouvelle Cliente VIP fidélisée ou le nouveau Client VIP fidélisé a placé sa ou ses commande(s).

3. CRÉDITS D'ATTEINTE DE RANG

ATTEINTE DE RANG PERSONNELLE :

Vous mériterez des Crédits d'atteinte de rang personnelle quand vous atteignez de nouveau ou dépassez votre « rang de référence », qui est votre plus haut rang payé entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024. Vous ne pourrez mériter qu'une seule fois des Crédits d'atteinte de rang personnelle, pour avoir atteint, ou atteint de nouveau, un rang spécifique pendant la période du concours. Vous ne mériterez pas de Crédits d'atteinte de rang personnelle si vous atteignez à deux reprises le même rang pendant la durée du Concours.

Rang	Crédits accordés
Argent	100
Argent Sénior	150
Or	200
Or Sénior	250
Rubis	300
Rubis Sénior	350
Émeraude	400
Saphir	450
Diamant	500

Les Crédits d'atteinte de rang personnelle seront accordés après la clôture du calcul des commissions de chaque mois spécifique.

ATTEINTE DE RANG D'ÉQUIPE :

Vous mériterez des Crédits d'atteinte de rang d'équipe quand des Ambassadrices de Marque de Niveau 1 à 4, ou des Ambassadeurs de Marque de Niveau 1 à 4, qui se sont inscrits à tout moment depuis la fondation de Plexus, atteignent de nouveau, ou dépassent leur « rang de référence », qui est leur plus haut rang payé, entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024. Vous ne pourrez mériter qu'une seule fois des Crédits d'atteinte de rang d'équipe, pour vos Ambassadrices de Marque de Niveau 1 à 4, ou vos Ambassadeurs de Marque de Niveau 1 à 4, qui atteignent tout rang spécifique, ou atteignent de nouveau un rang spécifique pendant la durée du concours. Vous ne mériterez pas de Crédits d'atteinte de rang d'équipe si cette Ambassadrice de Marque ou cet Ambassadeur de Marque atteint à deux reprises le même rang pendant la durée du concours.

Rang	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Argent	40	20	10	5
Argent Sénior	60	30	15	10
Or	80	40	20	15
Or Sénior	100	50	25	20

Rubis	120	60	30	25
Rubis Sénior	140	70	35	30
Émeraude	160	80	40	35
Saphir	180	90	45	40
Diamant	200	100	50	45

Les Crédits d'atteinte de rang d'équipe seront accordés après la clôture du calcul des commissions de chaque mois spécifique.

6. Paliers de prix :

1. **2 000 Crédits:** Expérience VIP¹
2. **2 500 Crédits:** Thérapie magasinage²
3. **3 000 Crédits:** Party iconique³
4. **4 000 Crédits:** Envole-toi avec moi⁴
5. **5 000 Crédits:** Bienvenue à la Green Room⁵

La Convention Effervescence 2025 aura lieu du 17 au 19 juin 2025, au Centre de congrès Kay Bailey Hutchison Convention Center à Dallas, au Texas. Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque et leurs invités devront faire leurs propres réservations de voyage (billets d'avion et transport terrestre).

Aucune alternative en argent comptant ne sera accordée en remplacement de tous les Paliers de prix. Les prix ne sont pas transférables.

Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque devront être inscrits à la Convention au plus tard le 30 avril 2025, et nous nous attendons à leur présence pour recevoir leurs prix. Toutefois, ceux qui ne pourront pas y assister en raison de circonstances atténuantes telles qu'une grossesse, une urgence familiale, une maladie grave, un décès dans la famille, etc., pourront soumettre une demande pour recevoir leurs prix, même s'ils n'ont pas pu assister à la Convention. Ces demandes seront étudiées au cas-par-cas.

Les Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque qui ne pourront pas se présenter à la Convention Effervescence 2025 en raison de circonstances atténuantes pourront soumettre une demande d'exception, qui sera examinée en cas-par-cas. Ces circonstances atténuantes incluent : un déploiement militaire, une grossesse, un décès dans la famille, une maladie sérieuse. Les personnes qui se verront accorder une exception recevront un montant total unique de 400 USD.

Tous les paiements complétés par carte de crédit, par les Ambassadrices de Marque, les Ambassadeurs de Marque, les Clientes VIP et les Clients VIP, doivent être effectués en leur nom propre, et jamais au nom du recruteur ou de toute personne de la lignée ascendante. Les

¹ L'Expérience VIP comprend une file d'attente d'inscription privée de type tapis rouge, ainsi qu'un cadeau commémoratif, à l'arrivée à la Convention, pour les Ambassadrices de Marque qualifiées et les Ambassadeurs de Marque qualifiés. (VMD à déterminer)

² Les personnes qui auront mérité le prix Thérapie magasinage recevront un rabais de 20 % sur leurs achats de marchandises Plexus offertes à la boutique Plexus de la Convention, jusqu'à un rabais maximal de 100 USD. Limite d'une seule utilisation du rabais, excluant les produits et les dons. (VMD 100 USD).

³ Les 1 000 premières Ambassadrices de Marque et premiers Ambassadeurs de Marque ayant accumulé 3 000 Crédits seront invités à participer au Party iconique, également appelé le Souper des gagnants 2025. Ce prix inclut également une expérience tout à fait unique à la célèbre House of Blues, l'endroit le plus reconnu pour écouter du Blues. Tous les autres Ambassadrices de Marque et Ambassadeurs de Marque ayant accumulé 3 000 Crédits recevront un montant en argent comptant d'environ 250 USD, lequel montant sera versé dans leur compte de commissions Plexus Commissions en juin 2025. (VMD de 250 USD).

⁴ Les gagnants de ce Palier de prix recevront un montant en argent comptant de 400 USD qu'ils pourront utiliser pour se rendre à la Convention. Ce montant sera versé autour de la mi-mai, après la clôture du calcul des commissions d'avril. (VMD de 400 USD)

⁵ Expérience locale de magasinage de luxe exclusif, où les personnes ayant mérité ce prix pourront choisir parmi une sélection prédéterminée de bottes de cowboy, de chapeaux de style western, et un bijou unique. (Les bottes sont d'une valeur moyenne au détail de 225 USD, les chapeaux sont d'une valeur moyenne au détail de 125 USD, le bijou est d'une valeur moyenne au détail de 150 USD, pour un total combiné d'une valeur moyenne au détail de 500 USD).

Ambassadrices de Marque et les Ambassadeurs de Marque dont le compte n'est pas tenu en bonne et due forme, conformément aux Politiques et procédures de Plexus, ne seront pas admissibles à prendre part au présent concours.

Les Parties libérées (tel que défini plus bas) ne prendront et n'accepteront aucune responsabilité en regard de toute demande de participation perdue, volée, retardée, illisible, endommagée, détournée, en retard ou détruite. Toutes les participations sont sujettes à des vérifications, et ce, à tout moment. Le gagnant peut se voir demander de présenter une preuve d'identité (sous une forme acceptable par l'Ambassadrice de Marque ou par l'Ambassadeur de Marque – incluant mais sans y être limité, une photo d'identité émise par le gouvernement) permettant d'identifier l'Ambassadrice de Marque ou l'Ambassadeur de Marque associé à la participation sélectionnée.

7. Avis aux gagnants et acceptation du prix

Les gagnants seront avisés par des courriels envoyés hebdomadairement, à compter de la première semaine de février 2025. L'incapacité de rejoindre un gagnant par courriel ou par téléphone après des efforts raisonnables (à l'unique et absolue discrétion du commanditaire) pourrait avoir pour résultat la disqualification au prix. Le gagnant pourra renoncer à son droit de recevoir un prix. Aucun équivalent en argent comptant, pour compenser un prix n'étant pas en argent comptant, ne sera offert. Les prix sont non-transférables et incessibles. Aucune substitution ne sera accordée, excepté lorsque stipulé aux présentes et à l'unique et absolue discrétion du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de substituer le prix, ou toute portion de tel prix, par un prix ou une portion du prix de valeur équivalente ou supérieure. Le gagnant sera responsable de payer toutes taxes et frais imposés au fait de recevoir un prix, et ce, dans toute juridiction compétente. Le gagnant pourrait devoir compléter un affidavit d'admissibilité, qui devra être retourné dans les 14 jours suivant la date de réception par le gagnant. Dans l'éventualité où un gagnant ne signe pas et ne retourne pas l'affidavit ou la déclaration dans les 14 jours, ou s'il ne se conforme pas aux conditions et modalités des présents Règlements officiels, à l'unique et absolue discrétion du commanditaire, ce gagnant pourrait être disqualifié et perdrait alors tout intérêt et droit dans ce prix. Excepté là où la loi l'interdit, la participation au présent concours constitue le consentement du gagnant à ce que soient publiés son nom et sa photographie dans tout médias, à des fins commerciales ou promotionnelles, sans limitations et sans compensation de quelque nature que ce soit à l'égard du gagnant.

Pour les États-Unis : Aux fins de production de votre déclaration de revenus annuels à l'IRS, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et devra être incluse dans le formulaire 1099-NEC si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ US.

Pour le Canada et la Nouvelle-Zélande : Chaque participant est le seul responsable de déclarer et de payer tout impôt payable en lien avec la réception d'un prix.

Pour le Mexique : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://www.sat.gob.mx/home>.

Pour l'Australie : Aux fins de déclaration de revenus, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non, est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://helpcenter.plexusworldwide.com.au/hc/en-au/articles/360040486292-Australia-Recipient-Created-Tax-Invoice-RCTI->.

8. LES GAGNANTS POTENTIELS SONT SUJETS À UNE VÉRIFICATION CONDUITE PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS AUCUN DROIT D'APPEL) RELATIVEMENT À TOUTES LES QUESTIONS EN LIEN AVEC LE PRÉSENT CONCOURS, À CONDITION QUE TELLES DÉCISIONS SOIENT RAISONNABLES.

9. Conditions et libération des personnes inscrites

Chaque personne inscrite consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel) relativement à toutes les questions concernant le présent Concours; (b) libérer et dégager le Commanditaire et chacun de ses partenaires respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que toute autre entité responsable de commanditer, conduire, administrer, publiciser ou promouvoir le Concours, ainsi que tous leurs présents et anciens dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs, (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission de l'inscription, la participation au Concours, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et tenir quitte les Parties libérées contre une ou toutes

réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant au Concours et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

10. Conditions et libération des participants

Chaque participant consent à : (a) se conformer et être lié par les présents Règlements officiels, et par les décisions du commanditaire, qui seront définitives et exécutoires (sans droit d'appel) relativement à toutes les questions concernant le présent Incitatif; (b) libérer et dégager le Commanditaire et chacun de ses partenaires respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs du prix, ainsi que toute autre entité responsable de commanditer, conduire, administrer, publiciser ou promouvoir l'Incitatif, ainsi que tous leurs présents et anciens dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs, (collectivement, les « **Parties libérées** ») contre toutes réclamations, dépenses et responsabilités, y compris (excepté là où elles sont interdites) mais sans y être limitées, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission de l'inscription, la participation à l'Incitatif, l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de l'inscription; et (c) indemniser, défendre, et tenir quitte les Parties libérées contre une ou toutes réclamations, dépenses et responsabilités (incluant les honoraires raisonnables d'un avocat) découlant de ou relativement à la participation d'un participant à l'Incitatif et/ou l'acceptation, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix par un participant.

11. Publicité

Excepté là où les lois locales l'interdisent, la participation au présent Concours constitue le consentement du gagnant à ce que le Commanditaire et tous ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, ses photographies et autres portraits, sa voix, ses témoignages, et/ou le nom de sa ville, état, province et/ou pays de résidence, à des fins de promotion dans tous médias du monde entier, sans autres avis ni paiement ni considération de quelque nature que ce soit, et, lorsque requis, le participant accorde par les présentes une licence illimitée, dans le monde entier, exempte de redevances, non-exhaustive, à perpétuité et irrévocable d'utiliser le nom du gagnant, ses photographies et autres portraits, sa voix, ses témoignages, et/ou le nom de sa ville, état, province et pays de résidence, à des fins promotionnelles, dans tous médias du monde entier, sans autres avis ni paiement ni considération de quelque nature que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de promotion.

12. Conditions générales

Dans toute la mesure permise par la loi, le commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, et dans l'intérêt des gagnants, d'annuler, de suspendre et/ou modifier le concours, ou toute partie du concours (incluant, mais sans y être limité, les présents Règlements officiels), s'il détermine que toute fraude, difficultés techniques, ou tout autre facteur ou événements inattendus hors du contrôle raisonnable du commanditaire venaient à compromettre l'intégrité, le déroulement et la viabilité du concours, tel que déterminé à son entière discrétion. L'incapacité du commanditaire d'appliquer ou de faire exécuter toute provision des présents Règlements officiels ne constituera en rien une renonciation à telle provision. Dans l'éventualité d'une divergence ou d'une contradiction entre les conditions et modalités des présents Règlements officiels et toutes autres divulgations ou autres énoncés contenus dans tout matériel en lien avec le présent concours, les conditions et modalités des présents Règlements officiels auront préséance et priorité, régiront et prévaudront.

13. Limitations de responsabilités

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au concours ou à son usage; (b) des défaillances techniques de toute nature (incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux); (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription du Concours; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du concours ou dans le processus d'inscription; ou (e) toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant au Concours ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix.

14. Litiges

Chacun des participants reconnaît que tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent concours, ou avec tout prix remis, devront être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective et que tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent concours, ou avec tout prix remis, devront être exclusivement réglés par les tribunaux de:

Aux États-Unis : Les lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toutes juridictions autres que celles de l'État de l'Arizona, États-Unis.

Au Canada : Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables seront régis par les lois matérielles de la province de l'Ontario et par les lois fédérales canadiennes applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties s'entendent expressément à l'effet que les juridictions et les compétences seront exclusivement celles des tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. **POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT** : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un événement publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au Département légal de Plexus, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Au Mexique : Toutes questions en regard de l'élaboration, la validité, l'interprétation ou l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations des participants et du Commanditaire en lien avec le présent Incitatif, seront régis et interprétés selon les lois matérielles en vigueur aux États-Unis Mexicains, et plus spécifiquement en vertu des lois applicables de Guadalajara, Jalisco, ainsi qu'aux juridictions des Cours de Guadalajara, Jalisco, en renonciation à toute autre juridiction correspondante en regard de leur actuel ou futur lieu légal de résidence.

En Australie : Les lois applicables seront régies et interprétées conformément au droit substantiel de l'État de Nouvelle-Galles du Sud, sans égard aux principes de conflits de lois.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations du participant et du commanditaire dans le cadre du présent Concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou de toute autre juridiction), ce qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de l'Arizona, États-Unis.

15. Renseignements personnels du participant

Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du commanditaire, qui est disponible pour consultation à <https://shop.plexusworldwide.com/privacy-policy> ou à tout sous-domaines de tel site internet.

16. Résultats du concours

Autrement, pour obtenir la liste des gagnants, faire parvenir une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie à: Earners List – 2025 Get Loud Convention Contest, Plexus Worldwide, LLC, 9145 E. Pima Center Parkway, Scottsdale, Arizona 85258. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 31 mai 2025. Les résidents canadiens peuvent ne pas affranchir l'enveloppe de retour.